
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse des citoyens de Saint-Aignan-le-Jaillard qui demandent de changer leur nom en celui de Le Jaillard-sur-Lange, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse des citoyens de Saint-Aignan-le-Jaillard qui demandent de changer leur nom en celui de Le Jaillard-sur-Lange, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30295_t1_0115_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

doit être répandue, pour qu'elle serve d'exemple aux égoïstes qui, loin de fournir aux besoins de la Patrie, lui soustraient jusqu'aux objets qui leur sont devenus inutiles.

Arrête que mention civique de l'échange effectuée par le cⁿ Larquier, sera faite dans les registres, et qu'extraits en seront envoyés à la Convention nationale, au Comité de salut public à la municipalité de Nîmes, à la Société populaire, et au citoyen Larquier; arrête en outre, que les 138 pièces d'Espagne, 100 jetons d'argent, et un écu allemand, qui sont entre les mains du citoyen Labrousse, seront de suite envoyés à la Monnaie à Montpellier, le tout conformément à l'arrêté du comité de salut public.

P.c.c. : LABROUSSE, PEYRE (secrét.)

22

Les citoyens de Saint-Aignan-le-Jaillard, annoncent à la Convention qu'ils ont envoyé au creuset national les hochets du fanatisme, et consacré leur temple à la Raison. Ils demandent ce même temple pour y tenir leurs séances et la permission de substituer le nom de Le Jaillard-sur-Lange à celui de Saint-Aignan.

Insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique, de division et des domaines (1).

23

Le comité de surveillance de La Rochelle annonce que le citoyen Bégaud, appelé ci-devant Roy, cultivateur de la commune de Mont-Roy, vient d'offrir un cavalier monté et équipé, et une somme de 200 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin ().

[La Rochelle, 7 vent. II] (3)

« Mandataires du Peuple,

Nous nous empressons de vous donner connaissance que le citoyen Bégaud, appelé ci-devant Roy, cultivateur de la commune de Monroi, district de La Rochelle, département de la Charente Inférieure vient d'offrir à la Société populaire de la Rochelle un cavalier, monté et équipé et une somme de 200 l. Puisse cet exemple stimuler les personnes aisées à consacrer leurs facultés pour la défense de la Patrie. S. et F. »

PARANT (républicain, secrét.), REGNAULT, L. GRAUDEAU (présid.), GANET père, PROVO, GUILLOT, FORAT, SUSBIELLET, BOURREUX.

24

Les membres du comité de surveillance de Nyons félicitent la Convention sur les triomphes de la République, et sur l'établissement

du gouvernement révolutionnaire; ils invitent la Convention à rester à son poste, et lui envoient le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nyons, s. d.] (2)

« Législateurs,

Nous vous envoyons ci-joint un rapport de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon. Nous vous félicitons sur les triomphes de la République et sur l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire. Législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que la Révolution soit assise sur des bases inébranlables. Le fanatisme a fait couler par torrents le sang des sans-culottes; écrasez-le jusqu'à ce qu'il n'en reste aucune trace. S. et F. »

CHIRON, J.F. ORANGE (présid.), C. ORANGE fils, BONFILS, BOURGEAUD, BARRILLON.

[Détails de la fête]

Aussitôt que la nouvelle de la prise de l'infâme Toulon fut parvenue à Nyons, les citoyens de cette commune se livrèrent aux transports de la joie la plus vive et la plus franche. Les rues furent illuminées, les farandoles, les danses et les chants patriotiques se prolongèrent, fort avant dans la nuit aux cris mille et mille fois répétés de Vive la République, Vivent les défenseurs, Vivent la Convention nationale et la Montagne; mais ce n'était pas assez pour les cœurs républicains de ces vrais sans culottes, ils brûlaient tous de célébrer un aussi grand triomphe par une fête plus brillante et plus pompeuse: le soir même, la société populaire et les autorités constituées en fixèrent le jour et les détails. Nous ne pouvons nous refuser de citer ici, un trait qui prouvera l'enthousiasme que cet heureux événement inspira aux citoyens de Nyons. La lettre qui leur annonçait la prise de Toulon n'étant pas officielle, trois sans culottes partirent dans la nuit et se rendirent à Orange, commune distante de 7 lieues (où l'on pouvait avoir des renseignements positifs pour s'assurer de la vérité du fait).

La fête fut annoncée par des salves d'artillerie. Jamais le jour ne fut aussi beau; il semblait que l'allégresse des citoyens s'était communiquée à tout ce qui les entourait, le ciel était sans nuage et les rayons du soleil plus brillants et plus purs qu'à l'ordinaire donnaient au pâle olivier une couleur plus foncée et plus vive.

Les citoyens se rendirent dans la salle des séances de la Société populaire, lieu indiqué pour le rassemblement. Le cortège en partit à 11 heures et parcourut les rues principales de la cité dans l'ordre suivant :

1. Détachemens de la garde nationale précédés d'un groupe de tambours.

2. La victoire représentée par une jeune citoyenne portée sur un char de triomphe, avec cette inscription: L'infâme Toulon est enlevé aux Tyrans; Il s'appellera Port de la Montagne. Les despotes de Londres, de Madrid et de Naples

(1) P.V., XXXIII, 49.

(2) P.V., XXXIII, 50. Bⁿ, 22 vent. (suppl^t); Mon., XIX, 642; J. Fr., n^o 529.

(3) C. 294, pl. 980, p. 11.

(1) P.V., XXXIII, 50. Bⁿ, 17 vent. (suppl^t).

(2) C. 294, pl. 980, p. 12, 13.